

Canada. Le ministre ferait-il bientôt une déclaration à l'appel des motions pour expliquer cette étrange situation?

**M. l'Orateur:** Sauf erreur, le député de Gander-Twillingate a une question supplémentaire à propos de la question précédente.

\* \* \*

#### AFFAIRES EXTÉRIEURES

##### BANC GEORGE—LES PERMIS D'EXPLORATION PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE—LA RÉPONSE DU CANADA AUX PRÉTENTIONS AMÉRICAINES

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je me demande si le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est maintenant en mesure de répondre à la question dont il a pris préavis vendredi dernier concernant la dernière réponse du Canada à la position américaine au sujet du banc George?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Oui, monsieur l'Orateur. La réponse du Canada, c'est que les États-Unis ont déjà accepté l'émission des permis en question, étant donné qu'en 1964 le Canada a commencé à émettre des permis de pétrole et de gaz dans la région du banc George en se fondant sur le principe de la ligne médiane établi en vertu de la Convention de Genève de 1958 sur le plateau continental à laquelle le Canada et les États-Unis sont parties. Le Canada a avisé les États-Unis par écrit de l'émission de ces permis et a reçu une réponse écrite indiquant qu'ils étaient d'accord. Nous avons donc été surpris lorsqu'à la fin de 1969, les États-Unis nous ont fait savoir qu'ils n'étaient pas d'accord et ne reconnaissent pas la validité de ces permis.

\* \* \*

#### LA POLLUTION

##### LES RISQUES INHÉRENTS À LA LIGNE DE PÉTROLIERS VALDEZ (ALASKA)—CHERRY POINT (WASHINGTON)

**M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné les dépositions faites hier à Washington au sujet du projet de pipe-line en Alaska et comme le député d'Esquimalt-Saanich a déclaré que le rôle du Canada en ce qui concerne la lutte anti-sous-marine dans le cadre de la défense continentale pourrait se trouver compromis si les États-Unis persistaient à vouloir ouvrir aux pétroliers, sans consulter le Canada, la route qui passe au large de nos côtes occidentales, le ministre peut-il nous dire si ces remarques reflètent la politique du gouvernement?

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Sauf erreur, monsieur l'Orateur, le député d'Esquimalt-Saanich a parlé à titre de député, comme il a le droit de le faire, et j'espère que d'autres parlementaires suivront son exemple de temps à autre, notamment à propos de questions comme celle-ci. Il a fait cette déclaration sans consulter le gouvernement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Harding:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** La présidence permettra au député de poser sa question supplémentaire, mais je dois informer la Chambre que je n'ai pas saisi toute la portée de la première question. Il sait qu'il ne peut demander si une déclaration faite par un député en cette qualité hors de la Chambre représente la politique gouvernementale. Il faut normalement poser cette question directement. Cependant, comme la question a été posée, le député peut poser une question supplémentaire.

**M. Harding:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Le ministre n'a pas répondu à la question. Le gouvernement est-il disposé à tenir compte de nos accords bilatéraux actuels avec les États-Unis pour tenter de convaincre le gouvernement de ce pays de consulter sérieusement le Canada au sujet du danger que le trajet des pétroliers de Valdez, en Alaska, à Cherry Point, dans l'État de Washington, représente pour toute notre côte ouest?

**L'hon. M. Sharp:** Certainement, monsieur l'Orateur, et c'est ce que je vais faire. J'estime toutefois important que les habitants de cette région, qu'ils résident au Canada ou aux États-Unis, se fassent entendre sur cette question qui touche beaucoup plus leur avenir que celui des résidents d'autres régions des deux pays.

\* \* \*

#### LES TRANSPORTS AÉRIENS

##### L'AFFRÈTEMENT—LA WARDAIR ET LA DÉCISION DE LA CCT

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. J'ai à maintes reprises posé une question sur la décision prise par la CCT en ce qui concerne la Wardair, à Edmonton? Le ministre est-il maintenant en mesure de dire si la situation a été tranchée ou s'il reste des mesures à prendre pour y mettre définitivement fin?

**L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, c'est une question assez délicate pour des raisons que le député saura reconnaître. En premier lieu, on m'a saisi d'un appel qui n'a pas encore été tranché. Par conséquent, en ce qui concerne cet appel, je ne suis pas libre de faire aucun commentaire. Mais je crois savoir que, dans l'intervalle, la Wardair a déposé auprès de la Commission des documents attestant qu'elle était en mesure de couvrir ses dépôts et le reste et, si je ne me trompe, elle va pouvoir continuer à fonctionner comme à l'ordinaire au-delà du délai prévu qui expire le 1<sup>er</sup> mars.

**L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest):** Quand le ministre prévoit-il être en mesure de rendre une décision sur l'appel?

**L'hon. M. Jamieson:** Monsieur l'Orateur, il me semble que l'appel officiel n'a été présenté qu'il y a deux ou trois jours. L'avis d'appel a été déposé il y a deux ou trois